

Objet : Contrat de Développement Durable Rhône – Alpes : demande de financements pour l'année 2014 et désignation des membres du Comité de pilotage (COFIL)

Le Président expose :

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 octobre 2012, par laquelle le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (SMBP) a fait acte de candidature pour le portage administratif et financier du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes 2013 – 2020 ;

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales est membre du COFIL du CDDRA et dispose de deux voix consultatives, l'une au titre du futur Pnr et l'autre au titre de la structure administrative porteuse (SMBP).

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales doit solliciter la Région Rhône-Alpes pour le financement 2014 des postes d'animateur généraliste, d'assistance administrative, d'animateur du Conseil Local de Développement (C.L.D.), d'animation PSADER ainsi que pour les frais d'études stratégiques et de communication, dans le cadre des crédits transitoires pour l'élaboration du CDDRA.

Le Président propose :

De désigner les représentants suivants comme membres du COFIL du CDDRA :
Hervé RASCLARD au titre du SMBP
Marc BONNARD au titre du futur Pnr

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Désigne** les représentants sus-listés pour siéger au COFIL du CDDRA Une Autre Provence
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention pour le financement 2014 des postes d'animateur généraliste, d'assistance administrative, d'animateur du Conseil Local de Développement (C.L.D.), d'animation PSADER ainsi que pour les frais d'études stratégiques et de communication, dans le cadre des crédits transitoires pour l'élaboration du CDDRA (fiches projets avec plans de financement en annexe).
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD